



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II AUX DÉLÉGATIONS DES GOUVERNEMENTS DE L'ARGENTINE ET DU CHILI

Jeudi 27 septembre 1979

*Monsieur le Cardinal,
Messieurs les Ambassadeurs
et les autres illustres membres
des délégations argentine et chilienne*

pour les négociations relatives à la médiation sur le différend de la zone australe :

1. Les brèves paroles que vous avez prononcées, monsieur le Cardinal, pour illustrer les travaux qui ont été effectués depuis les premiers jours de mai jusqu'à maintenant, ont actualisé chez moi les informations détaillées qui m'ont été, personnellement et par écrit, remises régulièrement durant ces derniers mois. J'en ai pris connaissance avec l'attention requise par l'importance du sujet dont la gravité, messieurs les Délégués, m'a conduit à envoyer dans vos pays, le 25 décembre dernier, le cardinal Samorè lui-même et à accepter ensuite la médiation que vos gouvernements m'ont demandée.

Par ces initiatives, j'ai voulu, comme je l'ai écrit aux plus hautes autorités de vos pays, témoigner de l'attention que je prêtais aux relations mutuelles entre vos pays. Ce geste s'imposait si l'on considère que la paix est l'une des plus grandes valeurs humaines et que sa recherche et sa réalisation sont un désir et même un commandement du Fils de Dieu fait homme, du Prince de la paix dont la Providence m'a constitué Vicaire parmi les hommes.

Comme vous le savez, je suis à la veille de commencer un voyage au cours duquel les occasions ne manqueront pas de proclamer l'intérêt du Saint-Siège pour la paix et sa ferme volonté de contribuer à sa consolidation effective et permanente selon les moyens qui lui sont propres. Le Saint-Siège est, en effet, conscient des immenses bienfaits qu'une véritable concorde mondiale

apporterait à l'humanité entière.

Dans ce contexte, il m'a semblé opportun de vous rencontrer, vous qui êtes ici pour agir au nom de vos gouvernements et de vos peuples. Aussi, mes paroles veulent-elles les atteindre tous par votre intermédiaire.

2. J'ai répondu positivement à la demande de médiation, malgré les difficultés inhérentes à une si grave responsabilité, poussé par mon désir de protéger le bien suprême qu'est l'harmonie entre les nations. J'ai été encouragé à donner cette réponse positive par la volonté de paix qu'ont manifestée vos gouvernements. Interprétant fidèlement les désirs profonds de vos pays, ceux-ci ont, en effet, pris à Montevideo l'engagement solennel de ne pas recourir à la force dans les relations mutuelles entre vos deux États, de revenir progressivement à la situation militaire qui existait au début de 1977 et de s'abstenir d'adopter des mesures qui pourraient altérer l'harmonie dans quelque secteur que ce soit.

Ce triple engagement a honoré vos gouvernements et vos pays et m'a conduit à accepter la médiation. La constante fidélité à cet accord honore vos dirigeants et vos pays et crée les conditions de sérénité nécessaires pour que ne soient pas compromises les chances de la médiation.

3. Je me félicite de la confiance que vos gouvernements et vous-mêmes avez dans le médiateur et dans ceux qui, au nom du Saint-Siège, participent aux négociations relatives à cette médiation. Cette attitude est un présupposé nécessaire pour que le médiateur se sente plus assuré dans ses efforts en vue de rapprocher les positions divergentes. Ces efforts constituent, en effet, l'essence même de la médiation, laquelle ne peut aboutir à des décisions qu'en s'entourant de conseils. Fort de cette confiance, le médiateur, après avoir demandé à Dieu de l'éclairer, soumet des propositions aux parties dans le but de réaliser son œuvre de rapprochement, laquelle est destinée à sauvegarder les intérêts fondamentaux de l'une et de l'autre : le bien suprême de la paix.

4. Fort de cette confiance — qui est également le fruit des liens qui unissent vos peuples au Siège apostolique —, il me paraît convenable de vous transmettre quelques idées qui m'ont été suggérées par l'examen des aspects controversés du différend. Je vous les communique avec l'espoir de contribuer à la recherche de la voie, de la méthode de travail qui pourrait le mieux nous conduire au règlement pacifique, juste, honorable et définitif que nous désirons tous. Et je vous les propose parce que je connais la disposition favorable avec laquelle vous les prendrez en considération, comme en témoigne le premier accord de Montevideo.

— Il semble qu'il conviendrait d'envisager les négociations en cherchant, d'abord, les points de convergence entre les positions des deux parties. Bien que la controverse apparaisse assez complexe, il ne doit pas être impossible de trouver de tels points, d'autant moins qu'au début de

l'année dernière vos dirigeants respectifs s'étaient proposé d'avoir des conversations directes dans le but de parvenir à un accord. Insister sur cet aspect, c'est-à-dire la recherche des points de convergence, loin d'être inutile, s'avérera profitable.

— Je considère également opportun que vous réfléchissiez sur les possibilités que vos pays ont de collaborer dans toute une série d'activités, dans la zone australe et même en dehors d'elle. Du développement de ces activités peuvent découler des avantages incontestables pour le bien-être de vos deux peuples et aussi — pourquoi pas ? — pour d'autres nations. Je crois que la découverte puis la préparation de vastes domaines de coopération créeraient des conditions favorables pour la recherche et l'obtention de la solution complète dans les questions les plus complexes du différend, de cette solution complète et définitive à laquelle il faut parvenir.

— Il est nécessaire de rétablir, d'affermir et de renforcer un climat de confiance mutuelle, en bannissant, par conséquent, même la suspicion ou la crainte que l'une des parties ait des visées qui pourraient être préjudiciables à l'autre. Ce climat de confiance mutuelle doit être la sève qui vivifie tous les intéressés, c'est-à-dire tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent de la médiation ou simplement vivent dans vos nations.

Je pense que ce que je viens de vous dire devrait constituer la base positive sur laquelle continueraient à se développer les négociations sur les différents points controversés. C'est maintenant une question de méthode qui paraît s'imposer si l'on se souvient des maigres résultats de la période précédente, où — comme on le sait — les discussions ont été en définitive infructueuses, et ont connu des moments de très grave tension, accompagnées de préparatifs militaires. Je crois que cette nouvelle procédure devrait caractériser vos activités dans les prochains mois. Je vous exhorte chaleureusement à mettre vos intelligences et votre bonne volonté au service de la recherche de cette nouvelle méthode.

La grande influence qu'exercent aujourd'hui les moyens de communication sociale est incontestable. Il est souhaitable qu'ils soutiennent les efforts des autorités compétentes qui ont choisi le chemin de la médiation et qui interprètent et confirment les sentiments authentiques des fils des deux nations sœurs, désireuses de maintenir cette paix qui n'a jamais manqué entre elles. Il est beau et consolant de constater qu'il n'y a jamais eu de conflit armé entre les deux pays et que, par conséquent, il vaut la peine d'éviter tout ce qui pourrait promouvoir des sentiments contraires à la solution du différend par la médiation.

5. Telles sont les idées qu'il m'a paru convenable de vous exposer en ce moment. Ayez la certitude que mon souvenir constant dans la prière ne vous manque pas et ne doit pas vous manquer. Je demande à Dieu qu'il vous donne de mener à bon terme votre fructueux travail et qu'il puisse vous conseiller et vous suggérer ce qui est le plus utile dans chaque circonstance. Je présente ces intentions par Marie, la Très Sainte Vierge, Notre Dame, Mère du bon Conseil et Reine de la Paix.

Je formule des vœux pour que vos négociations soient fécondes, positives, pleines de sagesse et de bon sens, inspirées par la bonne volonté de tous, en sachant — comme de fait vous le savez — que la sympathie de vos compatriotes vous accompagne et que beaucoup de peuples vous suivent avec intérêt.

En gage de tout cela, je vous donne ma paternelle bénédiction, que j'étends à vos nations, en témoignage de mon affection et de mon désir que vous puissiez surmonter les difficultés de diverse nature, pour la prospérité et le bonheur chrétiens de tous vos compatriotes.

Copyright © 1979 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana